

NOTICE EXPLICATIVE

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Vous avez choisi de verser à l'École Bleue, par le biais de l'association ISE Evry (membre du Collège de Paris), la part hors quota de votre taxe d'apprentissage et nous vous en remercions.

Si vous êtes salarié, vous pouvez vous diriger vers les services compétents de votre entreprise : direction générale, services administratif et financier, comptabilité,...

Le document «Promesse de versement» est à retourner à :

L'ÉCOLE BLEUE
Clémence Amoretti
9/11 rue de la Petite-Pierre
75011 Paris

ISE EVRY est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories A et B correspondant aux formations de niveau III à niveau I (équivalent Bac +2 à Bac +5).

Si vous souhaitez nous adresser le maximum de votre taxe, merci d'indiquer au dos du formulaire officiel de votre organisme collecteur, dans la rubrique « versement » : **MONTANT MAXIMUM AVEC RÈGLE DE CUMUL.**

Bénéficiaire : ASSOCIATION POUR L'ISE EVRY
IMPORTANT : indiquer «ISE EVRY» et non pas «ÉCOLE BLEUE».
Adresse : IMMEUBLE L'EUROPÉEN
98, allée des Champs Elysées
91 080 COURCOURONNES

Catégories : A et B
Numéro d'UAI : 0912283M

La date limite de versement est le **1er mars 2018.**

atelier préparatoire / cycles supérieurs

+33 (0)1 45 89 31 32
www.ecole-bleue.fr
contact@ecole-bleue.fr
9/11, rue de la Petite-Pierre / 75011 Paris

établissement d'enseignement supérieur privé reconnu :
par le CFAI (conseil français des architectes d'intérieur),
certification professionnelle niveau I, décret du 28 juillet 2017